

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 23-351-1926 rapportan un arrêté 9 novembre1925 Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

n° 23-351-1926

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 11 février 1926
Numéro JO n° 351 du 01/02/1926	Date du numéro 1 février 1926

VISAS

Vul'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du.18 juin 1884

Vula loi du 19 avril 1834 sur les associations et l'article 291 du Code pénal non abrocé dans la colonie: vu l'arrêlé du 10 mate 1913 autorisant la farmatian du comité des fêles de Djibouti: Vu l'arrêté du 28 février 1920 anprouvant la modification de l'article 13 des sltatuts dudit comité

Vul'arrêté local en date du 9 novembre 1925 fixant la composition dudit comité pour la saison 1925-1926,

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er – L'arrêté du 9 novembre 1925 précité est rapporté. Art. 2 — Le présent arrèlé sera enregistré, publié et communiqué partout où "besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonies.

CHAPON-BAISSAC